



Rambouillet Territoires
22 rue Gustave Eiffel - ZA Bel Air
BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex
Tél. 01 34 57 20 61 - Fax 01 34 84 01 57

CC2204FI31 Taux Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2022

Conseil communautaire du Lundi 11 avril 2022

Convocation du 5 avril 2022

78120 RAMBOUILLET

Affichée le 5 avril 2022

Présidence : Thomas GOURLAN

Secrétaire de Séance : Jacky DRAPPIER

Conseillers titulaires		Suppléants	Absents représentés par
AGUILLON Claire	AE		
ALIX Martial	P	PORTHAULT Jérôme	
BATTEUX Jean-Claude	PS	ALOISI Henri	
BAX DE KEATING Geoffroy	P		
BERNARD Jean-Luc	P		
BONTE Daniel	P		
BRICAUD Nathalia	P	CHEMIN Delphine	
BRIOLANT Stéphanie	P	DEFFRENNE Philippe	
CABRIT Anne	P	BUREAU Norbert	
CAILLOL Valérie	REP		MOUFFLET Catherine
CARESMEL Marie	REP		PETITPREZ Benoît
CARIS Xavier	P		
CAZANEUVE Claude	P	PELOYE Robert	
CHANCLUD Maurice	PS	GODEAU Hervé	
CHERET Claire	P	PASSET Georges	
CHRISTIANNE Janine	P		
CINTRAT Alain	P		
CONVERT Thierry	P	MAZE Michel	
COPETTI Isabelle	P	MANDON Franck	
DEMICHÉLIS Janny	P	LENTZ Jacques	
DEMONT Clarisse	P		
DESMET France	P		
DRAPPIER Jacky	P	QUINTON Benjamin	
DUCHAMP Jean-Louis	P	DELABBAYE Jean-Yves	
DUPRESSOIR Hervé	P		
FLORES Jean-Louis	P	HAROUN Thomas	
FOCKEDEV William	P		
FORMENTY Jacques	P	CARZUNEL Martine	
GAILLOT Anne-Françoise	P	LE MENN Pascal	
GHIBAUDO Jean-Pierre	A	MOUTET Jean-Luc	
GOURLAN Thomas	P		
GROSSE Marie-France	P		
GUIGNARD Sylvain	A		

HUSSON Jean-Claude	A		
IKHELF Dalila	REP		BAX DE KEATING Geoffroy
JAFFRE Valéry	A		
JEGAT Joëlle	P		
JUTIER David	REP		BERNARD Jean-Luc
LAHITTE Chantal	P		
LAMBERT Sylvain	P	GATINEAU Christian	
LECOURT Guy	P	BAUDESSON Hélène	
MALARDEAU Jean-Pierre	P	BERTHIER Lydie	
MARGOT JACQ Isabelle	A		
MARCHAL Evelyne	P	GENTIL Jean-Christophe	
MATILLON Véronique	P		
MAY OTT Ysabelle	P	VEIGA José	
MOUFFLET Catherine	P		
NEHLIL Ismaël	P		WEISDORF Henri
PAQUET Frédéric	P		
PASQUES Jean-Marie	A		
PETITPREZ Benoît	P		
POMMET Raymond	REP		GOURLAN Thomas
QUERARD Serge	P	SAISY Hugues	
QUINTON Gilles	P	CHARRON Xavier	
REY Augustin	REP		GOURLAN Thomas
ROLLAND Virginie	P		
ROSTAN Corinne	AE	MARECHAL Michel	
ROUHAUD Jean Christophe	P	FAUQUEREAU Nadine	
SALIGNAT Emmanuel	P	CHALLOY Camélia	
SCHMIDT Gilles	P		
SIRET Jean-François	P		
STEPHANE Nathalie	A		
TROGER Jacques	P	BARDIN Dominique	
TRONEL Didier	P		
WEISDORF Henri	P		
YOUSSEF Leïla	P		
ZANNIER Jean-Pierre	P	THEVARD Nicolas	

Conseillers : 67	Présents : 52	Représentés : 6	Votants potentiels : 58	Absents/Excusés : 9
	Présents titulaires : 50			
	Présents suppléants : 2			

PT : présent titulaire – PS : présent suppléant – Rep : Représenté – 0 : ne prend pas part au vote – X : ne siège pas – A : absent – E : excusé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1609 nonies C et 1636 B du Code Général des Impôts,

Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 modifiée relative à la gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 modifiée portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n°2021-699 du 1 juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu la loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leur sont rattachés,

Vu l'instruction codificatrice M 14 annexée à l'arrêté du 9 novembre 1998,

Vu l'instruction codificatrice M49 annexée à l'arrêté du 9 novembre 1998,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-004 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu les avis donnés par la commission des finances et du Budget du 30 mars 2022 et du Bureau communautaire du 4 avril 2022,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

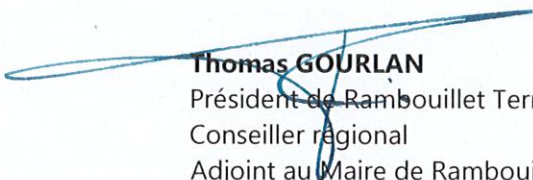
DECLARE ne pas modifier le taux de cotisation foncière des entreprises pour l'année 2021,

FIXE le taux de cotisation foncière des entreprises à 20,37 %,

CAPITALISE l'écart de point entre le taux de droit commun de la contribution des entreprises et le taux voté soit 0.35%. Cela s'ajoute à la réserve de taux existante,

DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'application de cette délibération ou son intention.

Fait à Gazeran, le 11 avril 2022


Thomas GOURLAN
Président de Rambouillet Territoires
Conseiller régional
Adjoint au Maire de Rambouillet

« La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit implicite ou explicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément à l'article R 421.7 du code de justice administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »